

LA TÉLÉEXPERTISE EN MALADIES RARES COVALIA WEB

Document destiné aux professionnels de santé

La solution régionale télésanté **Covalia Web** permet de réaliser des téléexpertises en maladies rares avec la Plateforme Régionale d'Information et d'Orientation des maladies Rares (PRIOR).

SIMPLE ET SÉCURISÉ

La solution régionale de télésanté Covalia Web est un service en ligne.

Elle ne nécessite pas d'installation.

Un professionnel de santé peut demander un avis concernant un patient atteint d'une maladie rare ou un patient en errance diagnostique avec suspicion de maladie rare. Obtenez plus facilement un avis en maladies rares en Pays de la Loire

- Échangez des documents de manière sécurisée avec l'expert : comptes-rendus, bilans biologiques, photos...
- Connectez-vous pour connaitre l'avis de l'expert

LES ÉTAPES POUR RÉALISER UNE TÉLÉEXPERTISE

Après réception de l'e-mail de validation d'inscription, vous accédez à l'outil avec votre carte CPS, Pro Santé Connect ou vos identifiants de connexion.

Astuce : utilisez de préférence le navigateur Google Chrome, et enregistrez le lien <u>www.pro.esante-paysdelaloire.fr</u> dans les favoris de votre navigateur.

La téléexpertise en 4 étapes :

- Connectez-vous sur <u>www.pro.esante-paysdelaloire.fr</u> et cliquez sur Télésanté Covalia Web.
- Cliquez sur l'icône 📂 pour créer le dossier, puis :
 - saisir les nom, prénom, date de naissance, sexe et adresse du patient,
 - choisir le type de demande « Maladies rares »,
 - vérifier que « PRIOR Maladies rares » est présent dans la liste des destinataires sélectionnés.

Vous avez la possibilité de joindre une pièce-jointe au dossier.

- Complétez le formulaire en saisissant les données demandées et cliquez sur « Envoyer la demande » pour envoyer votre dossier à l'expert.
 - Pour permettre la valorisation de l'acte, merci de renseigner impérativement, le **numéro de sécurité sociale** du patient et,
 - si vous êtes **salarié** : le numéro **FINESS géographique** de votre établissement
 - si vous êtes libéral : votre numéro ADELI
- L'expert répond à votre demande dans la partie « Expert » du formulaire et vous pouvez alors vous connecter pour consulter son avis et l'exporter dans votre dossier patient.



Vous recevez un e-mail vous notifiant l'avancement de votre téléexpertise

ACCÈS AU SERVICE

Pour accéder au service, il faut disposer d'un compte d'accès.

Faites votre demande de compte sur <u>www.pro.esante-paysdelaloire.fr.</u>



Pour toute question, contactez l'assistance du GCS e-santé Pays de la Loire 02 44 76 13 90 (puis composez le 1) telesante@esante-paysdelaloire.fr





